

# PDA

**P**érimètre **D**élimité des **A**bords

loi LCAP 16 juillet 2016 : Projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine  
fichier disponible à l'UDAP 09 au format PDF

*« Clarification du régime de protection des abords de monuments historiques »*

## *déroulé de la présentation*

- 1- Les périmètres de 500 mètres dans la loi LCAP du 16 juillet 2016*
- 2- Les PPM / PPA = PDA : périmètre délimité des abords*
- 3- Exemple : la commune des Pujols*
- 4- Constitution des dossiers pour être éligible en PDA, procédure administrative*
- 5- L'Atlas des Patrimoines un outil d'information*

# 1- Les périmètres de 500 mètres loi LCAP du 16 juillet 2016

**Les périmètres de 500 mètres** autour des monuments historiques continuent à produire leurs effets.

La nouveauté vient des articles L.621-30 et L.621-31 du code du patrimoine qui consacrent deux nouvelles notions: un «**ensemble cohérent**» et «**la protection au titre des abords**» : *les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords, soit sous la forme d'un périmètre délimité des abords ou par défaut, sous la forme d'immeubles dans le champ de visibilité et à moins de 500 m du monument historique.*

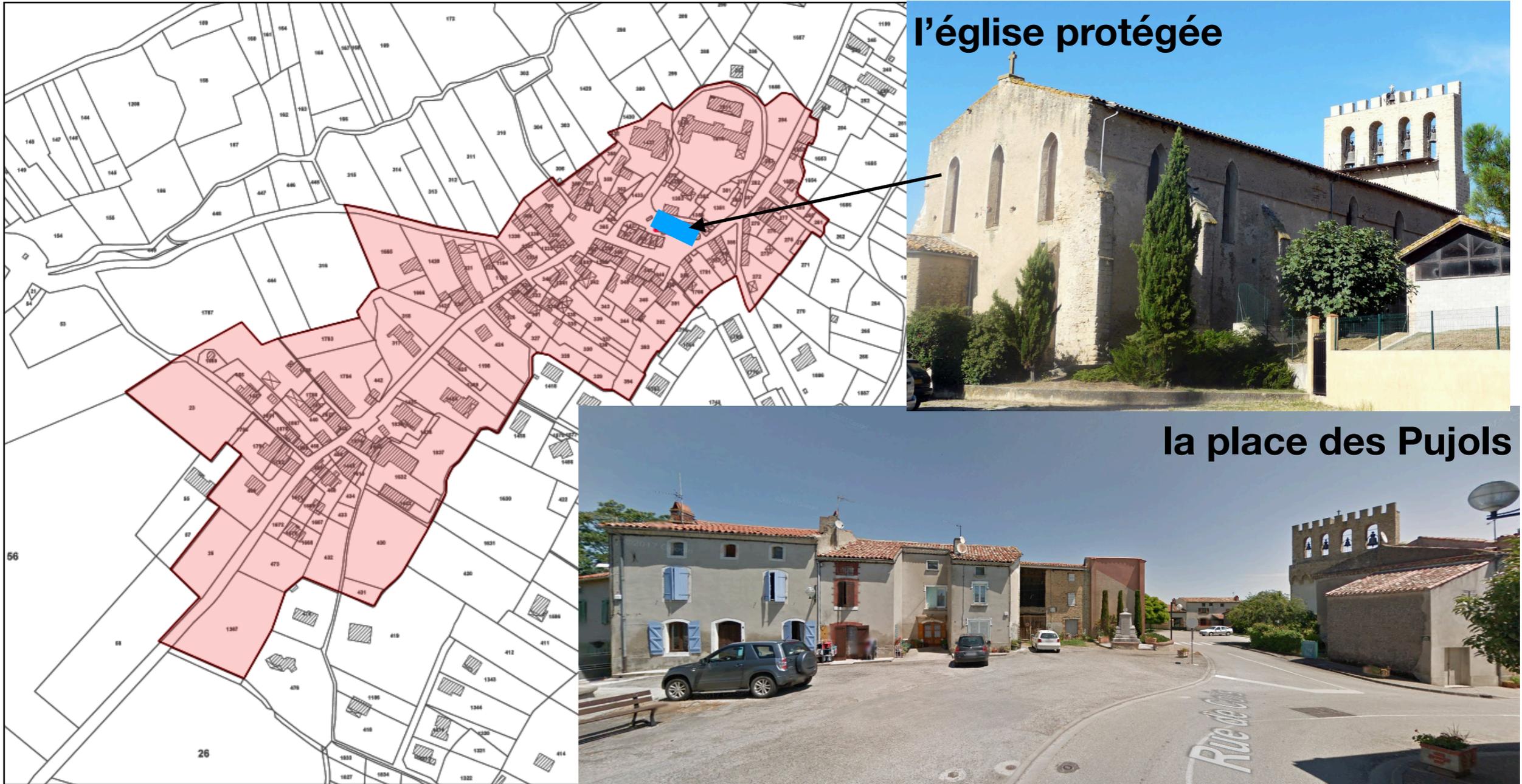
## 2- Les PPM / PPA = PDA *périmètre délimité des abords*

Les anciens périmètres de protection modifiés (PPM) et périmètres de protection adaptés (PPA) créés autour des monuments historiques sont régis par de nouvelles dispositions.

Ils deviennent avec la loi LCAP des «**périmètres délimités des abords**» (PDA). Au sein de ces périmètres, **la notion de co-visibilité n'existe plus** et **tous les avis de l'ABF sont conformes**.

- Ils sont réalisés au niveau territorial et non au niveau régional. Le niveau régional sera requis en cas de litige ou d'augmentation significative du périmètre.
- Sur un site donné plusieurs abords de monuments peuvent être réunis en un seul PDA
- Villes concernées en Ariège: Toutes les villes ayant un monument historique
- Les PPM existants des Pujols, du Fossat et de Montgaillard sont transformés automatiquement en PDA

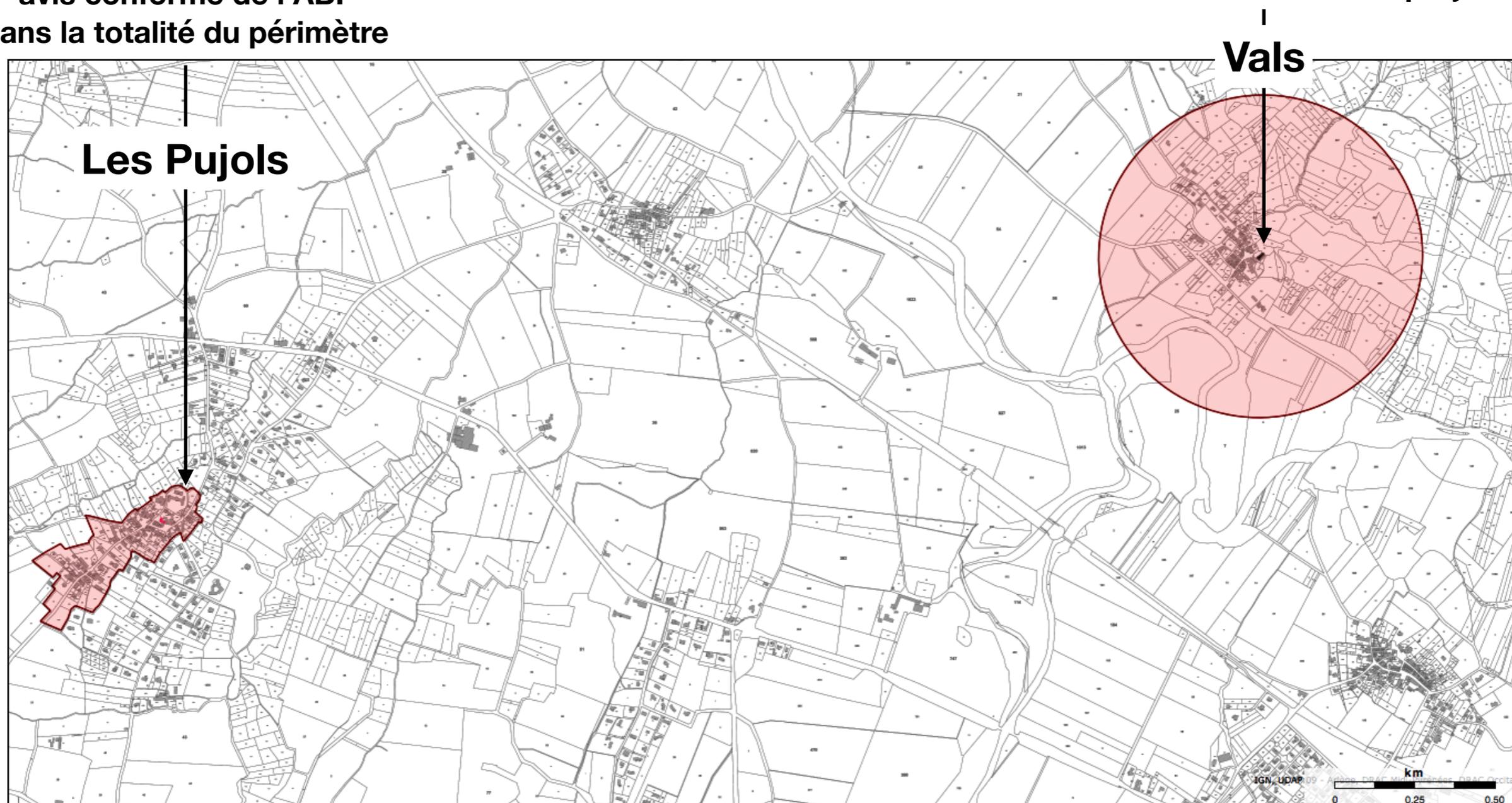
# 3- Exemple sur la commune des Pujols



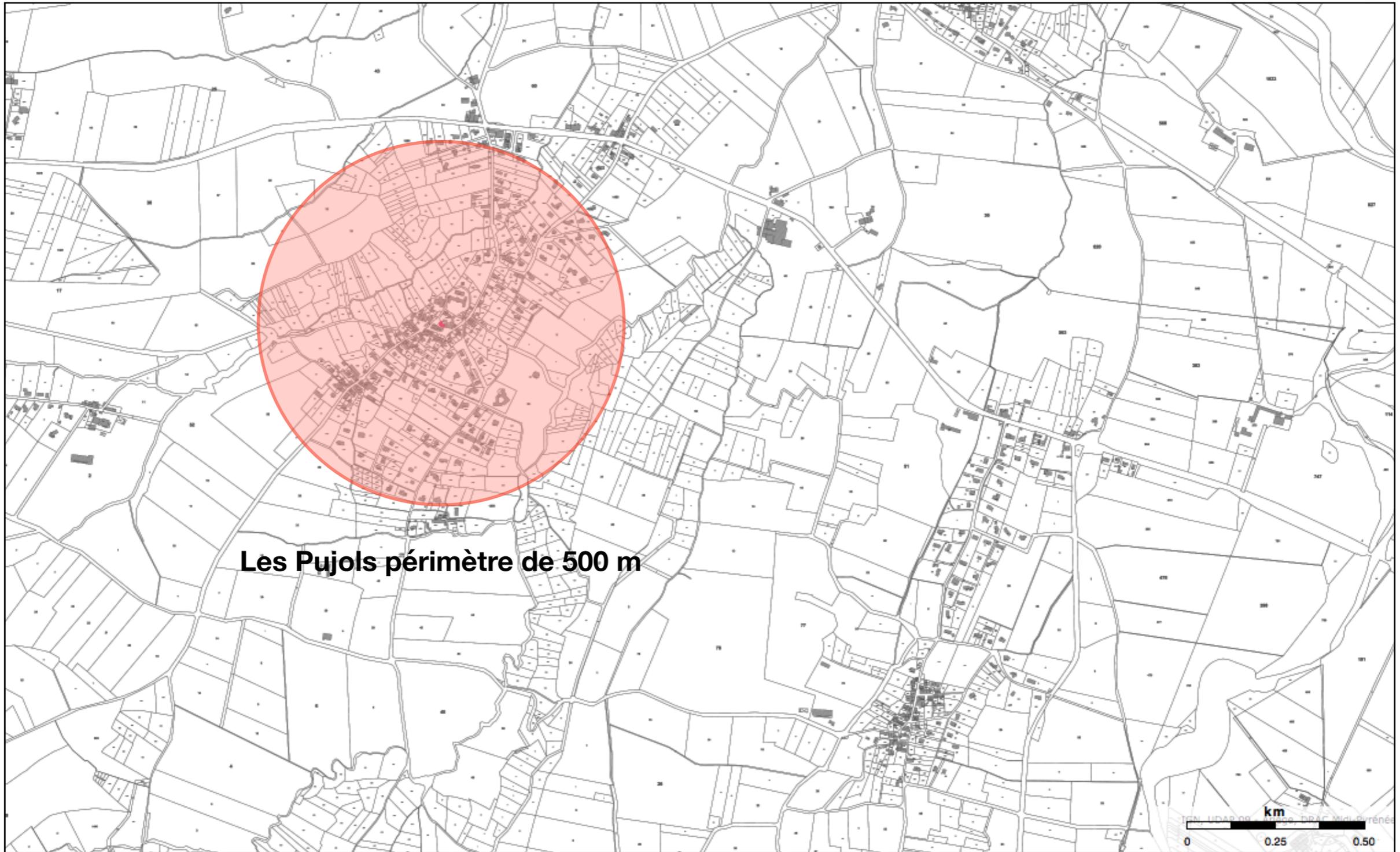
# 3- Exemple sur la commune des Pujols

le PPM est devenu un PDA,  
la covisibilité  
n'est plus prise en compte:  
avis conforme de l'ABF  
dans la totalité du périmètre

Périmètre de 500 m  
la covisibilité est prise en compte  
avis conforme ou avis simple de l'ABF  
suivant la localisation du projet



# 3- Les Pujols avant le PDA



Les Pujols périmètre de 500 m

# 3- Les Pujols après le PDA



**Les Pujols périmètre délimité des abords**

## *4- Constitution des dossiers pour être éligible en PDA, procédure administrative*

- 1 - Présentation sommaire du monument : historique et motifs de sa protection.
- 2 - Orientations de protection des espaces autour du monument historique: analyse des cônes de vues vers et depuis le monument, histoire du territoire, qualité du bâti, qualité du paysage...
- 3 - Proposition étayée du périmètre modifié : description et carte.
- 4 - Objectifs de qualité architecturale et paysagère: orientations de gestion dans le périmètre et proposition de règles à intégrer dans le règlement du PLU.

# 4- Constitution des dossiers pour être éligible en PDA, procédure administrative

Procédure: conduite par l'ABF



1 le maire demande à l'ABF après consultation de son conseil municipal la conduite d'un dossier de PDA

2 désignation d'un bureau d'étude ou UDAP

3 l'ABF demande l'avis du maire sur le dossier terminé de PDA: les conclusions du dossier et l'étendue du nouveau périmètre

à ce stade l'avis de la CRPA n'est pas obligatoire: uniquement en cas de désaccord entre le maire et l'ABF ou pour une extension très importante du périmètre

4 l'ABF pour le préfet de département saisit le maire pour délibération du CM ou conseil communautaire au moment de l'arrêt

5 enquête publique et conclusions du commissaire enquêteur

6 délibération des communes concernées par les PDA si PLUI

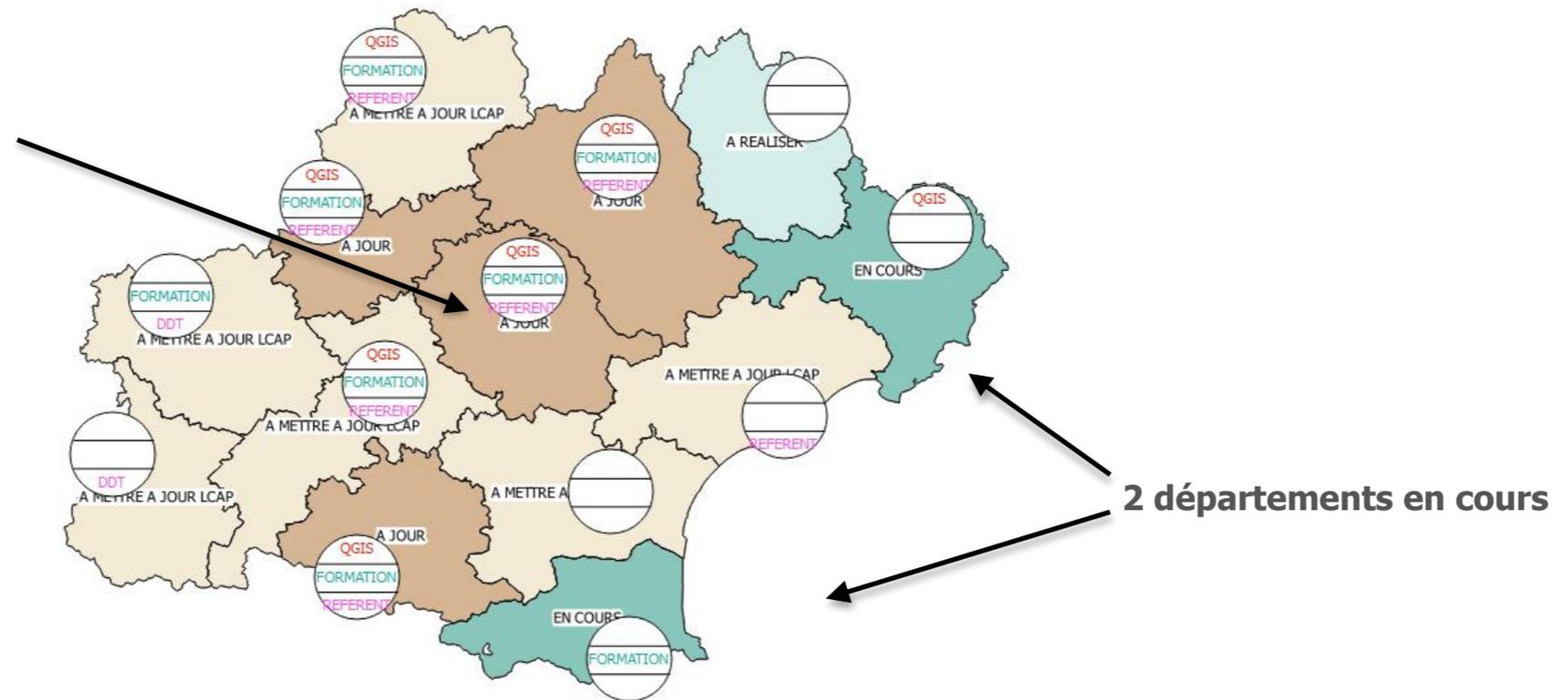
7 Arrêté du préfet modifiant le périmètre de servitude

8 délibération finale d'approbation du PLUI

9 modification des plans de servitude, à la parcelle, dans les différents documents d'urbanisme numériques ou papier.

# 5- L'Atlas des Patrimoines un outil d'information

4 départements, dont l'Ariège, à jour des zones de servitudes



- Pour visualiser une protection, localiser une parcelle par rapport à cette protection: se rendre sur le site de l'ATLAS des PATRIMOINES qui regroupe l'ensemble des servitudes patrimoniales sur le territoire national.

<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>

- Les modifications de servitude comme la transformation des périmètres de 500 m en PDA, seront automatiquement mises à jour.

# 5- Atlas des Patrimoines

Orange Airbox Atlas des patrimoines

Ministère de la Culture et de la Communication Direction générale des patrimoines  
En savoir plus sur l'Atlas | Apporter une contribution à l'Atlas | Aide | Culture.fr

Atlas des patrimoines

Territoire Outils de dessin

Rechercher et aller à

Données réglementaires  
 Toutes les données

Saisir une adresse...

Sélectionner une commune ...

ou

Sélectionner un EPCI ...

Charger les données...

Rechercher

Composer sa carte

Consulter son panier

Vue globale

km

0 100 200

Position du curseur: -7.98994, 49.50628

Ministère de la Culture et de la Communication | contact

# 5- Atlas des Patrimoines

Orange Airbox Atlas des patrimoines

Ministère de la Culture et de la Communication Direction générale des patrimoines  
En savoir plus sur l'Atlas | Apporter une contribution à l'Atlas | Aide | Culture.fr

Atlas des patrimoines

Territoire Outils de dessin

Rechercher et aller à  
Rechercher  
Composer sa carte

Ma sélection

- ZPPA - zones de présomption de presc
- Site classé ou inscrit - Midi-Pyrénées
- Périmètre de protection d'un monum
- Sites patrimoniaux remarquables - Ariè
- Immeubles classés ou inscrits - Ariège
- Périmètres délimités des abords - Ariè

Données externes

Territoires renseignés

Données de référence

- Parcelles cadastrales
- Unités administratives
- Cartes IGN
- Ortho-imagerie

Consulter son panier

Les Pujols  
Quartier

IGN, DRAC Occitanie 09 | 09000 Foix | Midi-Pyrénées  
0 0.25 0.50 km  
Position du curseur: 1.74171, 43.09323

géoportail  
Conditions générales d'utilisation

Ministère de la Culture et de la Communication | contact